

NUMERO DE MARCHE : - - - - -

ACTE SPECIAL DE SOUS TRAITANCE n°

dans le cadre du marché

**d'expertise écologique et environnementale dans le
cadre du projet de construction des salles des Grands
Procès à Fleury-Mérogis et Aix-en-Provence (13)**

☐ **INITIAL**

☐ Annexé à l'offre du soumissionnaire

OU

☐ Portant acceptation du sous-traitant et agrément de ses conditions de paiement en cours d'exécution du marché

☐ **MODIFICATIF**

(Si modificatif, annule et remplace l'acte spécial en date du)

1) Pouvoir adjudicateur

Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ), 67 avenue de Fontainebleau, 94270 Le Kremlin-Bicêtre agissant au nom et pour le compte du ministère de la Justice.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus aux articles R2191-60 et R2191-61 relatif au Code de la Commande Publique (*nantissements ou cessions de créances*) : Monsieur le Directeur juridique, administratif et financier de l'APIJ.

2) Objet du marché

Mission d'expertise écologique et environnementale dans le cadre du projet de construction de bâtiments préfabriqués et/ou modulaires pénitentiaires sur le site de Sequedin (59).

3) Titulaire/Soumissionnaire

Indiquer le nom commercial et la dénomination sociale du candidat ou du titulaire, les adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de celle de l'établissement), son adresse électronique, ses numéros de téléphone et de télécopie et son numéro SIRET.]

Groupement :

Mandataire :

Membre du groupement recourant à la sous-traitance :

4) Sous-traitant

4.1) Coordonnées

Nom commercial et dénomination sociale du sous-traitant, adresses de son établissement et de son siège social (si elle est différente de l'établissement) adresse électronique, numéros de téléphone et de télécopie et numéro SIRET.

4.2) Forme juridique

(entreprise individuelle, SA, SARL, EURL, association, établissement public, etc.) :

4.3) Numéro d'enregistrement au registre du commerce, au répertoire des métiers, au centre de formalité des entreprises.

4.4) Personne(s) physique(s) ayant le pouvoir d'engager le sous-traitant

(Indiquer le nom, prénom et la qualité de chaque personne. Joindre en annexe un justificatif prouvant l'habilitation à engager le sous-traitant.)

Le sous-traitant déclare remplir les conditions pour bénéficier du paiement direct (articles R2193-10 à R2193-16 relatif au Code la Commande Publique) :

(Cocher la case correspondante.)

☐ NON

☐ OUI

5) Nature des prestations sous traitées

6) Prix des prestations sous traitées

6.1) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant :

(Remplir le a ou le b en fonction des prestations sous traitées)

a) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de travaux sous-traités relevant de l'article 283-2 nonies du code général des impôts :

- Taux de la TVA : autoliquidation (la TVA est due par le titulaire)
- Montant maximum HT :

Pour rappel, article 283-2 nonies du code général des impôts : « Pour les travaux de construction, y compris ceux de réparation, de nettoyage, d'entretien, de transformation et de démolition effectués en relation avec un bien immobilier par une entreprise sous-traitante, au sens de l'article 1er de la loi n° 75-1334 du 31 décembre 1975 relative à la sous-traitance, pour le compte d'un preneur assujetti, la taxe est acquittée par le preneur »

b) Montant maximum des sommes à verser par paiement direct au sous-traitant dans le cas de prestations ne relevant pas du a) ci-dessus :

- Taux de la TVA :
- Montant maximum HT :
- Montant maximum TTC :

6.2) Modalités de variation des prix

7) Conditions de paiement

7.1) Compte à créditer :

IBAN :

BIC :

COLLER LE RIB

7.2) Conditions de paiement prévues par le contrat de sous-traitance :

Le sous-traitant demande à bénéficier d'une avance :

☐ NON ☐ OUI

(Cocher la case correspondante.)

8) Engagement du sous-traitant

8.1) Attestations du sous-traitant

Le sous-traitant déclare sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux articles L2341-1 à L2341-5 et L.2141-7 à L.2141-11 du Code de la Commande Publique.

Afin d'attester que le sous-traitant n'est pas dans un des cas d'interdiction de soumissionner, cocher la case suivante : ☐

Le sous-traitant certifie que les renseignements fournis, le cas échéant, en annexe du présent document sont exacts.

8.2) Capacités du sous-traitant

Le sous-traitant déclare présenter les capacités nécessaires à l'exécution des prestations sous-traitées et produit à cet effet :

(Cocher la case correspondante.)

☐ le formulaire DC2. ☐ les documents établissant ses capacités, tels que demandés dans les documents de la consultation.

9) Objet de l'acte de sous-traitance

(Cocher les cases correspondantes.)

☐ **La présente déclaration/le présente acte spécial de sous-traitance constitue un acte spécial initial**

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues aux articles R.2193-10 à R.2193-16 du code de la commande publique, car :

☐ L'exemplaire unique n'a pas été délivré¹

OU en produisant en annexe du présent document :

☐ L'exemplaire unique ou le certificat de cessibilité du marché public qui lui a été délivré,

OU

☐ Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances ;

☐ **La présente déclaration/le présent acte spécial de sous-traitance constitue un acte spécial modificatif**

Le titulaire établit qu'aucune cession ni aucun nantissement de créances résultant du marché public ne font obstacle au paiement direct du sous-traitant, dans les conditions prévues aux articles R.2193-10, à R.2193-16 du Code de la Commande Publique, car :

☐ L'exemplaire unique n'a pas été délivré.

OU en produisant en annexe du présent document :

☐ L'exemplaire unique ou du certificat de cessibilité qui lui a été délivré

OU

☐ Une attestation ou une mainlevée du bénéficiaire de la cession ou du nantissement de créances résultant du marché justifiant soit que la cession ou le nantissement de créances concernant le marché public est d'un montant tel qu'il ne fait pas obstacle au paiement direct de la partie sous-traitée, soit que son montant a été réduit afin que ce paiement soit possible.

¹ Le soumissionnaire n'en dispose pas puisque le présent acte est remis dans le cadre de son offre **OU** le titulaire n'en a jamais fait la demande

10) Acceptation et agrément des conditions de paiement du sous-traitant

En cas de groupement, l'acte spécial doit être signé par le mandataire ainsi que le cotraitant recourant à la sous-traitance dans l'hypothèse où le cotraitant n'a pas donné mandat au mandataire.

A _____, le

Le sous-traitant :

A _____, le

Le mandataire :

A _____, le

Le cotraitant (le cas échéant) :

Le représentant du pouvoir adjudicateur accepte le sous-traitant et agrée ses conditions de paiement.

A _____, le

Le représentant du pouvoir adjudicateur:

Reçu notification de la présente décision

A _____, le

Le mandataire

Une copie de l'acte spécial est envoyée au sous-traitant et le cas échéant au cotraitant recourant à la sous-traitance.